



## Déclaration du SNEP-FSU CAPA du 25/01/2019, examen des recours des rendez-vous de carrière 2017-2018

Avant d'aborder le sujet à l'ordre du jour de cette CAPA, le SNEP-FSU tient à revenir sur le contexte actuel dans l'éducation nationale. La journée du 24 janvier 2019 a traduit, à l'appel d'une majorité d'organisations syndicales représentatives des personnels et d'organisations lycéennes, l'expression du mécontentement général, du refus et du retrait des orientations prises par notre Ministère :

- Retrait de la réforme des lycées, du baccalauréat et de Parcoursup ;
- Abandon du projet de service national universel ;
- Arrêt des suppressions de postes ;
- Augmentation des salaires ;
- Respect de la liberté d'expression et de manifestation.

On le voit, les motifs de contestation de cette politique ministérielle ne manquent pas et notre discipline EPS n'est pas épargnée dans ce contexte global.

La situation concernant l'EPS est toujours alarmante : toujours pas d'épreuve EPS au DNB, programmes collèges sans contenu, niveau de recrutement largement en dessous des besoins, disparition de l'enseignement de complément et d'exploration dans la réforme lycée, suppression de l'option ponctuelle facultative, diminution horaire en LP et en lycée agricole.

Pour le Collège, aucune épreuve comptant pour le DNB n'évalue les acquisitions des élèves en EPS. Le SNEP-FSU considère que c'est une non reconnaissance de l'EPS comme discipline comptant dans le parcours de formation des élèves. Le SNEP-FSU portera auprès du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse un arrêté alternatif spécifique à l'évaluation de l'EPS au DNB. Il présente à la fois des modifications de structuration du Diplôme national du brevet (DNB) dans son ensemble et d'épreuve spécifique à l'évaluation de l'EPS au DNB.

Pour le Lycée, le SNEP-FSU considère que les nouveaux programmes d'EPS, parus sans véritable concertation avec la profession, ne remplissent pas leur fonction en ne déterminant pas ce qui doit être appris dans les APSA.

Concernant l'enseignement facultatif EPS, le SNEP-FSU considère qu'il est de la mission de l'école de proposer un temps d'approfondissement pour les élèves. Les choix réalisés sur les possibilités optionnelles dans la réforme, au-delà des menaces sur les postes d'enseignants et l'offre d'enseignement dans le champ de l'EPS, externalisent et réduisent la démocratisation de l'approfondissement de l'étude des APSA dans le service public d'éducation.

Le SNEP-FSU propose la création de l'enseignement facultatif d'EPS dans tous les établissements.

La suppression de l'épreuve facultative ponctuelle accentue la nécessité d'un enseignement optionnel dans chaque établissement.

### **Concernant le Sport scolaire**

La réforme des lycées pourrait impacter les mercredis après-midi. Le SNEP-FSU tient à rappeler que « La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire. » (NS 21/03/16).

Au regard des problématiques précédemment exposées le SNEP-FSU a édité une plaquette intitulée « Développer l'EPS, le sport scolaire et le sport en France : une Urgence », elle sera diffusée vers les élus de la nation pour que le regard porté sur notre discipline EPS soit à la hauteur des enjeux de formation autour des pratiques sportives et artistiques pour les jeunes.

C'est donc la première CAPA de contestation d'avis qui se déroule aujourd'hui.

La mise en place des nouvelles modalités permet notamment de contester son avis final en CAPA selon des procédures assez longues qui ont dissuadé, de fait, bien des collègues à formuler un recours. Pourtant, chacun est en droit de considérer qu'un avis satisfaisant ou très satisfaisant n'est pas à la hauteur du travail effectué,

ou ne correspond pas aux appréciations des évaluateurs primaires, ou encore, qu'un avis à consolider n'est pas justifié. Contrairement à ce qui est véhiculé, les avis des rendez-vous de carrière ne sont pas contingentés! De nombreux avis ont été modifiés suite aux premiers recours mais pour certains, l'appréciation finale est restée la même, incitant ces collègues à formuler le recours en CAPA.

Le SNEP-FSU est présent pour défendre ces dossiers en CAPA mais nous ne cesserons de rappeler que le problème essentiel se situe dans le système d'avancement, puisque seuls 30% de collègues bénéficieront d'un avancement accéléré d'un an aux 6ème et 8ème échelons. Même si les 2 ans d'écart possibles entre 2 collègues en classe normale sont bien moins discriminants à côté des 10 ans existant auparavant, les quotas de promotion sont incompréhensibles dans notre métier et ils laissent inévitablement de nombreux collègues de côté qui s'interrogent sur ce système.

D'autre part, ce système exclut des promotions, des collègues ayant par exemple été en congé maternité, en congé parental lors de l'année du rendez-vous de carrière, puisque même si celles-ci seront inscrites au tableau d'avancement, elles n'auront pas d'avis et ne bénéficieront donc pas des bonifications d'ancienneté. Le SNEP FSU continue de demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation permettant de gommer les injustices et les discriminations envers les femmes. Rappelons ici, qu'à la Hors classe, tous les personnels évoluent au même rythme et que dans de nombreux corps de la fonction publique, il n'existe qu'un seul rythme, sans que cela n'influe sur le travail de ces personnels. Que chaque collègue puisse bénéficier d'une « évaluation/formation » semble nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les rendez-vous de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser, mais ils ont un objectif : celui de classer les collègues (or, le mérite est une notion bien difficile à définir).

Nombre de collègues ont reçu courant septembre, l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière. Celle-ci a provoqué une grande « surprise » pour une grande partie d'entre eux. Surprise ou colère pour certains. Leur appréciation finale ne correspondait pas aux niveaux cochés et aux observations faites par leurs chefs d'établissement et IPR (dans le second degré).

En effet, des quotas ont été appliqués par avance aux appréciations finales. Quotas qui se retrouvent en contradiction avec les évaluations initiales, puisque nombre d'entre elles sont très bonnes. Rappelons que les décrets statutaires ne fixent à aucun moment de quotas sur l'appréciation finale. Quel que soit le rendez-vous de carrière, les collègues pourraient très bien être classés à 80% dans le « excellent ». D'ailleurs, quand il y avait encore des notes pédagogiques et que les inspections avaient une grille cible, elles plaçaient bien plus de 30% des collègues dans les notes correspondantes au grand choix. Que dirait-t-on aux collègues s'ils fonctionnaient avec des quotas prédéterminés pour leurs classes ?

Le SNEP-FSU défend lors de cette CAPA les collègues qui ont mené recours et continuera de défendre une évaluation exempte de quotas, une évaluation qui doit être formatrice pour les collègues, une évaluation déconnectée de la carrière des collègues.

Enfin, au regard des retours des collègues EPS, suite à leur entretien de rendez-vous de carrière, leurs observations nous amènent à poser la question de l'homogénéité d'approche des entretiens et de la formation des évaluateurs primaires.

Reste à formuler plusieurs demandes :

- Connaître le nombre de demandes de contestations d'avis ainsi que le nombre de révisions par sexe faites antérieurement au recours en CAPA.
- Si des révisions ont été accordées, sur quels critères le furent-elles ?
- Combien de collègues éligibles au rendez-vous de carrière n'en n'ont pas eu et comment a été mise l'appréciation ? Auront-ils droit à un recours selon le même processus que leurs collègues ?

D'autre part nous souhaiterions disposer d'un bilan des avis rendus par rendez-vous de carrière et par sexe, les chiffres que vous nous avez fournis ne donnant pas le pourcentage par sexe mais sur le volume global.

Les commissaires paritaires SNEP FSU Lille